

## ORGANISATION INTERNATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

**Quatrième réunion du Sous-groupe Infrastructure et Gestion de l'information  
(IIM/SG/4) d'APIRG***(Réunion virtuelle, 31 août - 3 septembre 2021)***Point 6 de l'ordre du jour : Déficiences dans le domaine de la navigation aérienne****WP6.1 - Indisponibilité des données OPMET dans la région AFI***(Présenté par le Secrétariat)***RÉSUMÉ**

Cette note de travail présente les résultats de l'atelier AFI organisé le 21 juin 2021 sur les données OPMET manquantes et propose des mesures pour résoudre le problème d'indisponibilité des données OPMET dans la Région AFI.

**La décision de l'assemblée figure au paragraphe 3**

**RÉFÉRENCE(S) :**

- Annexe 3 - Assistance météorologique à la navigation aérienne internationale
- Doc 9750, Plan Mondial de navigation aérienne
- Le plan régional de navigation aérienne (ANP), Partie III - Communications, navigation et surveillance et Partie V - Météorologie

**Objectif(s) stratégique(s) connexe(s) de l'OACI :**

- A - Sécurité aérienne, B - Capacité et efficacité de la navigation aérienne.

**Modules ASBU KPIs et B0/1 connexes :**

- KPIs connexes de l'ASBU : Tous ceux applicables au MET

**1. INTRODUCTION**

- 1.1 Les informations météorologiques aéronautiques sont fournies aux utilisateurs en vue d'une gestion souple de l'espace aérien, d'une meilleure connaissance de la situation, d'une prise de décision collaborative et d'une planification des trajectoires de vol optimisée de manière dynamique. Il s'agit d'informations météorologiques opérationnelles (OPMET) et des prévisions de vent, d'humidité et de température en altitude du Système Mondial de Prévision de zone (WAFS) ainsi que des prévisions de temps significatifs et des messages alphanumériques.

- 1.2 Les messages OPMET comprennent des avis de cyclones tropicaux, des avis de cendres volcaniques, des messages météorologiques d'aérodrome réguliers (METAR), des messages météorologiques d'aérodrome spéciaux (SPECI), des comptes rendus en vol spéciaux (AIREP), des prévisions d'aérodrome (TAF), des prévisions de zone GAMET et des renseignements SIGMET et AIRMET.
- 1.3 Conformément à l'Annexe 3 - *Assistance météorologique à la navigation aérienne internationale* et au Plan régional de navigation aérienne (ANP), Partie III - *Communications, navigation et surveillance* et Partie V - *Météorologie*, les installations et services de télécommunication utilisées pour l'échange international des informations OPMET doivent être basés sur les Services fixes aéronautiques (SFA).

## 2. DISCUSSION

- 2.1 Des problèmes de sécurité pour les utilisateurs de l'espace aérien se posent lorsque les informations OPMET ne sont pas fournies aux utilisateurs comme l'exigent les SARP de l'OACI et les dispositions de du u Plan de Navigation Aérienne électronique (eANP) AFI.
- 2.2 Dans la région AFI, les rapports reçus par le Secrétariat des deux banques de données régionales OPMET (BRDO) de Dakar et de Pretoria ont montré un niveau élevé d'indisponibilité des données OPMET. Néanmoins, au fil des ans, diverses conclusions de l'APIRG ont été formulées pour relever ce défi. Celles- ci incluent :
- Conclusion 20/43 : *Plan d'action visant à supprimer les déficiences de la navigation aérienne dans le domaine MET ; et*
  - Conclusion 21/24 : *Disponibilité des données OPMET dans les banques de données OPMET AFI*
- 2.3 Conformément aux conclusions ci-dessus, le Secrétariat a organisé le 21 juin 2021 un atelier virtuel sur l'amélioration de la disponibilité des données OPMET dans la région AFI. L'atelier a discuté des questions liées à la perte des données OPMET dans la région AFI et a permis aux participants de faire un partage d'informations et d'expérience. En outre, les participants ont identifié les lacunes liées à la perte des données OPMET dans la région AFI et à l'élaboration d'un plan d'action de remédiation.
- 2.4 Le plan d'action, (fourni en **annexe A** de cette note de travail) a été élaboré par des experts du Kenya, de l'ASECNA et de l'Afrique du Sud. La mise à jour du Manuel AMBEX AFI fait partie des mesures proposées. La réunion est invitée à examiner et à approuver les mesures qui ont été proposées dans ce plan d'action.

## 3. ACTION DE L'ASSEMBLÉE

- 3.1 L'assemblée est invitée à :
- a) Noter les informations contenues dans ce document ;
  - b) Considérer et approuver les mesures contenues dans l'annexe A de la présente note pour résoudre les problèmes liés à l'indisponibilité des données OPMET dans la région AFI.

**Projet de Conclusion 4/xx : Mesures visant à améliorer la disponibilité des données OPMET dans la région AFI**

**Que, compte tenu des risques de sécurité liés à l'indisponibilité des données OPMET,**

- a) Les Etats/Organisations, mettent en œuvre les mesures prévues dans le Plan d'Action relatif à la disponibilité de l'OPMET tel que contenu dans l'Annexe A et fassent un rapport trimestriel au Secrétariat ;**
- b) Le Secrétariat coordonne la mise en œuvre du plan d'action sur la disponibilité de l'OPMET et fournisse un soutien si nécessaire.**

--END--